



FICHE AUTOMATISEE D'INFORMATIONS PERSONNALISEE

PROTECTION JURIDIQUE A DOMICIL

Rappel de votre situation :

, Seule, famille proche, Faible,

Informations personnalisées dans votre situation

Attention : Le choix de la ou des bonne(s) solution(s) nécessite une étude approfondie et personnalisée.

Vous pouvez prendre dès maintenant l'initiative de mettre en place une mesure de protection juridique :

- que vous aurez choisie,
- ▶ qui sera parfaitement adaptée à votre situation,
- ▶ qui vous permettra de continuer à vivre votre vie comme vous le souhaitez.

La loi vous offre d'autres possibilités :

- ► Signer un « mandat de protection future »,
- ► Choisir la ou les personnes qui protégeront vos intérêts si nécessaire.

Comment le juge décide

- ▶ Le juge décide dans votre intérêt,
- ▶ Si c'est dans votre intérêt, le juge désigne la personne que vous avez choisie,
- ▶ Le juge peut désigner plusieurs personnes (par exemple, un proche et un professionnel),
- Le juge peut préférer, par précaution, désigner un professionnel pour la gestion du patrimoine,
- ► En cas de conflits familiaux, le juge désigne une personne extérieure à la famille.

Pourquoi agir

- ✓ Protéger votre maintien à domicile
- ✓ Protéger et gérer au mieux votre patrimoine

Comment faire

Nous pouvons écrire le ou les documents nécessaires pour un prix forfaitaire de 240 € TTC.

Vous pouvez vous renseigner ou tout simplement nous donner votre avis sur cette fiche :

- auprès de votre service d'aide et d'accompagnement à domicile,
- par téléphone au 04 67 58 52 09 ou par mail cabinet@avocats-iparme.com

Merci d'avoir lu cette fiche d'informations personnalisées. Nous espérons qu'elle vous sera utile.